

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 novembre 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 13 novembre 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 31 juillet 2002 (S/2002/861) par laquelle je vous transmettais un rapport complémentaire présenté au Comité contre le terrorisme par le Sri Lanka en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a soigneusement examiné ce rapport avec l'aide de ses experts, et a communiqué par écrit ses observations préliminaires au Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Sri Lanka a été prié de répondre au Comité en lui adressant un rapport supplémentaire d'ici au 30 janvier 2003.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

